



## RÉSOLUTION 33-2

### ***RÉSOLUTION SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES***

---

**ATTENDU QUE** les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada ont une longue histoire en matière de coopération pour le développement économique, le commerce de produits énergétiques et la gérance de l'environnement;

**ATTENDU QUE** les États de la Nouvelle-Angleterre et les provinces de l'Est du Canada ont un vaste potentiel en ressources renouvelables, notamment d'importantes ressources en énergie hydroélectrique, marémotrice et éolienne;

**ATTENDU QUE** les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada ont demandé au Comité international du Nord-Est (CINE) sur l'énergie de quantifier les besoins en capacité électrique de l'ensemble de la région et la quantité totale de ressources renouvelables existantes et nouvelles ainsi que la quantité disponible pour échange dans la région; d'évaluer les problèmes de lignes de démarcation qui empêchent la transmission rentable de l'électricité dans l'ensemble de la région; et d'explorer des mesures pour faciliter l'intégration des ressources intermittentes dans l'ensemble de la région afin d'accroître la quantité d'énergie renouvelable;

**ATTENDU QUE** l'exploitation de ressources renouvelables et de l'infrastructure connexe au sein de la région peut se faire à plus bas prix pour les consommateurs, par rapport aux propositions de transporter l'énergie renouvelable à partir de l'extérieur de la région;

**ATTENDU QUE** les ressources qui se trouvent dans la région et à proximité de celle-ci améliorent en règle générale l'économie de notre région par la création d'emplois, les recettes fiscales et d'autres avantages de développement connexes;

**ATTENDU QUE** la maximisation des ressources renouvelables efficaces en termes de coûts et à basse teneur en carbone aidera à atteindre nos objectifs régionaux et nationaux afin de diminuer nos émissions de gaz à effet de serre provenant de la production électrique au plus bas coût possible pour les consommateurs;

**ATTENDU QUE** les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre ont élaboré un plan régional détaillé sur l'énergie renouvelable (*Renewable Energy Blueprint*) qui présente un important potentiel de ressources renouvelables à un prix concurrentiel en Nouvelle-Angleterre et qui souligne la disponibilité d'un potentiel de ressources renouvelables additionnelles dans l'Est du Canada;

**ATTENDU QUE** chaque administration signataire de la présente résolution respecte intégralement la capacité de chaque administration à mener, à financer et à perfectionner des projets sur l'énergie sur son territoire;

**QU'IL SOIT PAR CONSÉQUENT RÉSOLU** que les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada s'engagent à collaborer pour accroître les perspectives de création de ressources renouvelables à moindre coût dans la région;

**QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU** que les actifs importants de la région en ressources renouvelables pourraient contribuer à réduire le coût de l'atteinte des cibles de réduction des émissions de GES à l'échelle régionale et nationale;

**QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU** que les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada conviennent que l'hydroélectricité est une source d'énergie renouvelable et qu'elle devrait être reconnue comme telle dans les lois fédérales au Canada et aux États-Unis;

**QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU** que les États de la Nouvelle-Angleterre continuent de collaborer pour étudier les perspectives de coordination des processus des États relatifs à l'établissement de sites pour les propositions de transmission inter-États sans affaiblir les normes et les garanties environnementales;

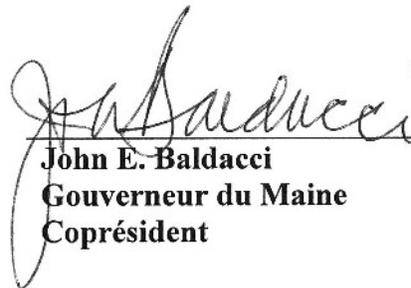
**QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU** que les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada fournissent des renseignements clairs aux producteurs d'énergie renouvelable, et par l'intermédiaire du CINE, amorcent un dialogue significatif entre les États et les provinces sur les types de structures contractuelles, les méthodes d'établissement des prix et les approbations réglementaires qui pourraient offrir les meilleures chances de réussite dans les marchés de l'électricité de la Nouvelle-Angleterre et de l'Est du Canada;

**QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU** que ce dialogue envisage les conditions générales d'approvisionnement en énergie dans la région et un formulaire type de *Demande de propositions* régionale pour l'approvisionnement en énergie renouvelable (incluant l'énergie, la capacité, les réserves, etc.), qui pourrait servir de modèle pour les prochaines sollicitations.

*Adoptée à la 33<sup>e</sup> Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada à Saint John (Nouveau-Brunswick), le 15 septembre 2009.*



**Shawn Graham**  
Premier ministre du Nouveau-Brunswick  
Coprésident



**John E. Baldacci**  
Gouverneur du Maine  
Coprésident